



TERRITOIRE

Communiqués de presse

Dispositif Pinel

Publié le 15 novembre 2019

Ce matin, à l'Assemblée nationale, un amendement a été adopté permettant la mise en œuvre au niveau de la région Bretagne du dispositif Pinel, sous une forme décentralisée.

Cette expérimentation bretonne, pour les années 2020 et 2021, permettra à 16 secteurs urbains de Brest métropole de bénéficier à nouveau de la défiscalisation dite « Pinel » perdue en mars 2019.

En coopération avec la Région Bretagne et la préfecture de Bretagne, le retour de ce dispositif va nous permettre de conforter l'attractivité économique et résidentielle de notre métropole en soutenant la construction sur notre territoire, pour répondre aux besoins des familles brestoises et à ceux des nouveaux ménages qui souhaitent venir y travailler et y vivre.

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs de l'habitat, les élus et notamment les députés du Finistère, et les services de l'Etat qui se sont mobilisés à nos côtés depuis plus de deux ans, pour retrouver le bénéfice de ce dispositif indispensable à notre attractivité et au bon fonctionnement de notre marché immobilier.

François Cuillandre, maire de Brest et président de Brest métropole



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30